● Les statistiques révèlent que les troubles musculo-squelettiques, qui représentent encore 87 % des maladies professionnelles, commencent à baisser.
● Le Salon Préventica, à Lyon, qui a pris fin le 31 mai, montre que les PME se mobilisent à leur tour.

SANTÉ

Léa Delpont
—Correspondante à Lyon

Le chiffre met du baume sur les statistiques de l'Assurance maladie-Risques professionnels (AM-RP) : en 2016, les troubles musculo-squelettiques, dits « TMS », ont reculé de 4,2 %. Mais ces affections qui touchent les articulations, les tendons et les muscles soumis à des gestes répétitifs, charges trop lourdes ou positions malcommodes, représentent encore 87 % des maladies professionnelles reconnues et indemnisées. Et elles entraînent des incapacités permanentes dans 45 % des cas.

Le coût est lourd : 1 milliard d'euros pour la branche assurance-maladie – donc pour les entreprises, qui la financent intégralement. Auquel s'ajoute un autre milliard pour les lombalgies, qui touchent plus spécifiquement les vertèbres du bas du dos. Ces dernières représentent 20 % des accidents du travail (contre 13 % en 2005), suivies d'arrêts de deux mois en moyenne. Au point que le sujet deviendra une priorité du prochain plan TMS Pro (2019-2022) de l'assurance-maladie.

Stabilisation des chiffres

Le premier, lancé en 2013, concernait 8.000 entreprises responsables à elles seules d'un tiers des TMS reconnus. Trois ans plus tard, 6.752 étaient engagées dans un programme d'amélioration en quatre étapes, pilotées par les organismes régionaux de l'AM-RP, les Carsat. On les trouve dans l'agroalimentaire et l'industrie (tâches répétitives, postes de travail non ergonomiques), la métallurgie (poids), la logistique et le BTP (manutentions, contorsions)...

« *Cibler les entreprises les plus touchées par le phénomène explique en partie le fait que les TMS se sont stabilisés sans augmenter depuis 2014* », reconnaît Hervé Laubertie, responsable du département Prévention à l'AM-RP. « *Mais pour parler vraiment de baisse, il faudra inscrire ce reflux dans la durée* », d'où la reconduite du plan TMS Pro.

Soulager les soignants

Avec une nouveauté : une action spécifique auprès de 500 Ehpad. En effet le secteur de l'aide et du soin à la personne est le seul où les TMS ne fléchissent pas. « *C'est un secteur récent dans lequel l'action de prévention n'a pas encore assez pénétré* », constate Eric Dejuan-Servières, directeur du Salon Préventica, qui a réservé du 29 au 31 mai un espace d'exposition au matériel susceptible de soulager les soignants.

Ce matériel peut s'avérer coûteux pour des établissements de santé aux budgets sans cesse réduits ou pour des patients à domicile. Les solutions, parfois assez simples, sont en démonstration par dizaine à Préventica. Cela va de l'inusable diable – à condition de s'en servir – aux messages de bon sens, jusqu'aux innovations perfectionnées pour les manutentions de charges de 20 à 400 kilos, parents pauvres de la mécanisation. Des sociétés se sont engouffrées dans le créneau. SMT France a développé un chariot monte escalier électrique avec sécurité anti-retour. Movomech a conçu un kit motorisé pour le gerbeur sans effort. Des outils à quelques milliers d'euros.

Patrons de PME sensibilisés

Pour les artisans du BTP et autres salariés amenés à travailler au ras du sol, la société Ortaer propose des cales à quelques centaines d'euros en mousse sanglées autour des tibias, qui permettent de travailler à genoux avec une assise sous les fesses. « *La France était à la traîne de la Suède à l'ouverture de la filiale, il y a treize ans. Aujourd'hui, elle est en avance sur bien des pays européens, avec des patrons de PME aussi sensibilisés que des responsables HSE de grands groupes* », relève Pierre Ellow, directeur de Movomech (filiale du suédois Sunnex), spécialisé dans les systèmes de levage ergonomiques.

De plus en plus de cabinets d'ergonomes, voire de kinésithérapeutes ou d'ostéopathes (Matvisio, Caducée, NeoForma), interviennent aussi auprès des entreprises pour sensibiliser, former, corriger... et « *transformer l'organisation du travail afin de l'adapter à l'homme, et pas l'inverse* », insiste Eric Dejuan-Servières.

Gains de performance

L'AM-RP finance les programmes de prévention dans les PME de moins de 50 salariés : jusqu'à 25.000 euros pour le diagnostic, et autant pour les investissements en matériel ou formation. Une étude de l'OPP-BTP menée sur 101 cas a chiffré les gains de performance : pour un euro investi, un retour moyen de 2,19 euros pour les entreprises, économisés sur leurs cotisations à l'assurance-maladie, et sur les surcoûts liés aux absences et aux remplacements de personnel. ■

Répartition des nouveaux cas
Par sexe et par âge en 2016

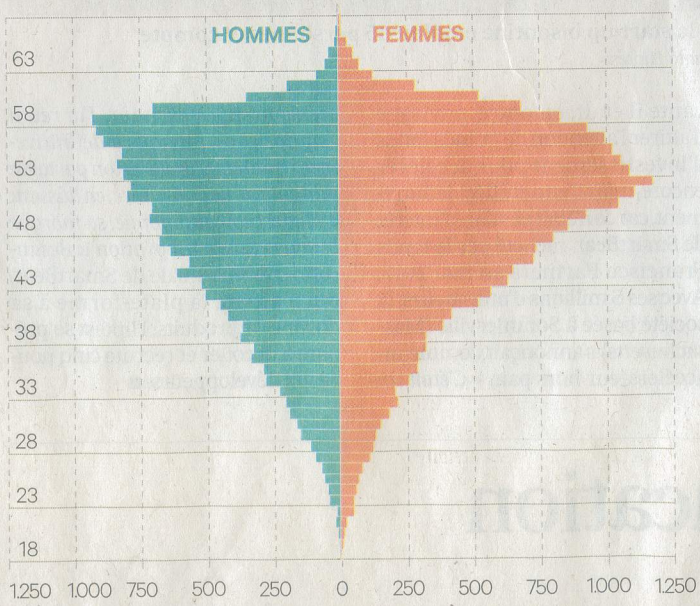

«LES ÉCHOS» / SOURCE : ASSURANCE-MALADIE

Répartition des syndromes de troubles musculo-squelettiques
En 2016

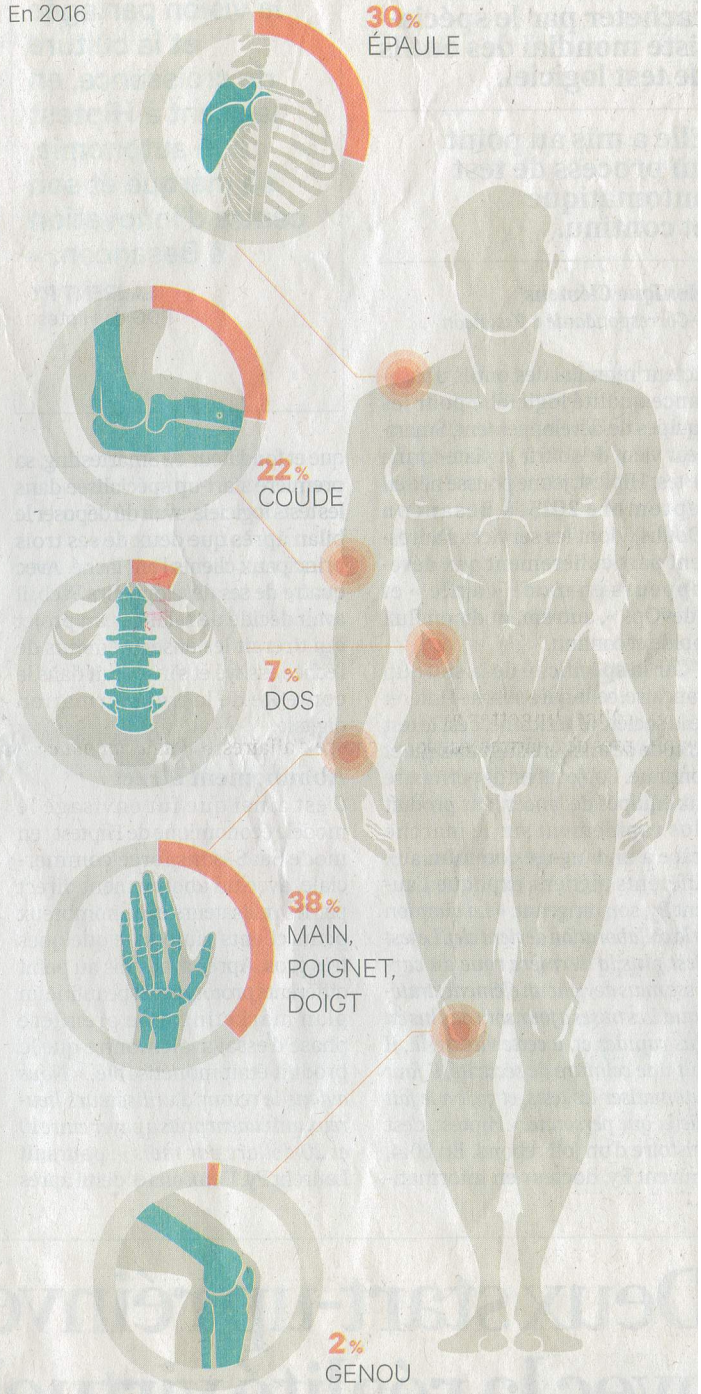

«LES ÉCHOS» / SOURCE : ASSURANCE-MALADI